

Ce que vous devez savoir pour

FAIRE UN DON PLANIFIÉS

Les dons planifiés sont tout simplement des dons que vous planifiez maintenant et qui procureront des avantages à votre collectivité à l'avenir. De nombreux donateurs considèrent ces dons très avantageux parce que tout en étant judicieux sur le plan fiscal, ils leur permettent de réaliser leurs objectifs philanthropiques.

Les dons planifiés sont immensément variés, pouvant prendre la forme de legs, de rentes de bienfaisance, de pensions viagères et de polices d'assurance-vie. Pour bien des gens, faire un legs de bienfaisance dans leur testament peut constituer la première occasion qu'ils ont vraiment d'apporter un soutien financier substantiel à l'hôpital. Pour d'autres, ce genre de don peut représenter le dernier qu'ils font après s'être dévoué envers l'hôpital leur vie durant.

Certaines personnes désirent verser un don immédiat tandis que d'autres veulent inclure la Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore (la Fondation) dans leur dernier testament. D'autres encore veulent utiliser l'assurance-vie pour appuyer la Fondation, tandis que certaines préfèrent acheter des pensions viagères pour pouvoir retirer des paiements fixes à vie tout en fournissant une source de financement à la Fondation.

Choix de dons par anticipation – Un bref aperçu

Types de dons	Avantages
Faire un don immédiat	Reçu aux fins de l'impôt
Nommer la Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore dans votre testament	Crédit d'impôt applicable sur l'impôt à payer au décès
Acheter de l'assurance-vie et nommer la Fondation titulaire et bénéficiaire	Crédit d'impôt pour le paiement des primes
Léguer la valeur de votre REER ou de votre FERR à la Fondation dans votre testament	Crédit d'impôt pour compenser le désenregistrement du régime
Faire don d'un bien à la Fondation	Crédit d'impôt et réduction des gains en capital
Créer un contrat de rente de bienfaisance avec la Fondation	Économies d'impôt courantes et futures grâce à des paiements fixes à vie
Créer une fiducie avec droit réversible à la Fondation	Crédit d'impôt, paiements fixes à vie

Consacrer une partie de votre richesse à une œuvre de bienfaisance constitue un des gestes les plus nobles que vous pouvez faire. Faire un don à sa propre collectivité est extrêmement gratifiant du point de vue personnel.

La Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore compte sur l'appui de professionnels de la planification successorale pour aider ses donateurs à trouver le type de don planifiés qui leur convient le mieux.

Pour de plus amples renseignements sur les dons planifiés, veuillez communiquer avec nous :

Téléphone : 514-630-2081

Télécopieur : 514-630-2873

Courriel : info@fondationlakeshore.ca